

**Ordonnance du SEFRI¹
sur la formation professionnelle initiale
constructrice métallique/constructeur métallique
avec certificat fédéral de capacité (CFC)²**

412.101.220.41

du 20 décembre 2006 (Etat le 1^{er} janvier 2013)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007

- ¹ La désignation de l'unité administrative a été adaptée au 1^{er} janv. 2013 en application de l'art. 16 al. 3 de l'O du 17 nov. 2004 sur les publications officielles (RS **170.512.1**).
- ² Cette O et ses mod. ne sont publiées ni au RO ni au RS (RO **2007 217**, **2008 3461**).
Commande du texte actuel: Office fédéral des constructions et de la logistique,
Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.publicationsfederales.ch.
Téléchargement: www.sbf.admin.ch.

